

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de LESCHES-JABLINES

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
Canton de Lagny-sur-Marne

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL **SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026**

18h30 – Salle de la Mairie de Lesches

Convocation du 15 Avril 2026

Affichage du 15 Avril 2026



L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil Syndical du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Lesches-Jablins, légalement convoqué, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Lesches, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de Mme Laëtitia HERSE, Présidente, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents MM les Conseillers Syndicaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

- Mme HERSE Laëtitia, Présidente
- Mme GIBERT Christine, Vice-Présidente
- Mme CAVALLLO Emma, titulaire de LESCHES
- M PERICAUD William, suppléant de JABLINES
- M GOURAUD Tristan, suppléant de LESCHES
- Mme MORTERA Anaëlle, titulaire de JABLINES

Nombre de Conseillers Syndicaux titulaires

En exercice : 6
Présents : 6
Pouvoir : 0
Votants : 6

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. PERICAUD William a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 14 Avril 2026, préalablement transmis aux membres du Comité Syndical, est adopté sans observation, à l'unanimité.

Délibération n°2026/03 DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Madame La Présidente rappelle qu'il convient de désigner un président de séance lors de l'examen du Compte Financier Unique.

La doyenne du Conseil Syndical, Madame GIBERT Christine, préside la séance.

Délibération N°2026/06: COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame la Présidente informe qu'il convient de délibérer sur le compte financier unique.

Après avoir vérifié l'exactitude des comptes présentés par le Receveur Municipal et la concordance avec les soldes du Compte Financier Unique, le Comité Syndical est invité à approuver le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.

	<u>Sens unique de fonctionnement :</u>
► Dépenses	58 637,71€
► Recettes	63 813,45€
► Résultat antérieur reporté	2 502,15€
► Résultat excédent 2025	5 175,74€

Madame la Présidente s'étant retirée et sous la présidence de Mme GIBERT Christine le compte financier unique 2025 est adopté à l'unanimité.

☞ Délibération n°2026/07 : AFFECTATION DE RESULTATS

Madame la Présidente informe qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat 2025.

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	7 677,89 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00 €

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

☞ Délibération n°2026/08 : REMISE DE PRIX AU COMPTE 65132 POUR LES ELEVES DE CM2

Madame la Présidente expose la nécessité de procéder à l'adoption, par le comité syndical, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 65132 « remise de prix », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 65132 « remise de prix » d'une manière générale pour l'ensemble des prix remis aux élèves de CM2 (dictionnaires, calculatrices, livres, romans, ...) pour un montant maximum de 750€.

La désignation de « remise de prix » est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2026/09 : PARTICIPATION DES COMMUNES

Madame la Présidente expose que suite au budget primitif 2026 voté ce jour, il y a lieu de répartir la participation demandée de 59 992,11 € entre les 2 communes comme suit :

Effectif des enfants pour le budget 2026 : 104 enfants

- Commune de Lesches : 54 enfants, participation de 31 149,75 €
- Commune de Jablines : 50 enfants, participation de 28 842,36 €

Le Conseil Syndical est invité à :

- **DECIDER** d'adhérer au groupement de commandes pour la location de cars avec chauffeurs,
- **DIRE** que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, sera le coordonnateur du groupement de commandes,
- **DONNER** pouvoir au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire,
- **AUTORISER** le Président à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes et tous les documents y afférents.

La participation des communes est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2026/10 : BUDGET PRIMITIF 2026

Madame la Présidente commente les différents postes de la proposition de budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à 68 280 Euros.

Madame la Présidente donne le détail des différents postes budgétaires et précise que l'allocation mise à la disposition des groupes scolaires au titre des fournitures diverses est maintenue sur la base de 33€ par enfant et de 150€ par classe et par direction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical adopte le budget primitif de l'exercice 2026.

Accompagnateur de car pour l'année scolaire 2026/2027 : Délibération n° 2026/11

La présidente propose de reconduire le contrat de l'accompagnatrice de car. Le Comité Syndical valide cette proposition.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h10.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
M. PERICAUD William



La présidente,
Mme HERSE Laëtitia



